



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Pôle administratif des installations classées

Dossier suivi par : Michèle ASSOUS et Joël CRESPINE

Ligne directe : 04.50.08.09.24 – 04.50.08.09.16

Courriel : ddpp-naic@haute-savoie.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs
les Maires de la Haute-Savoie

Objet : information concernant les données relatives aux anciens sites ayant
accueilli des activités industrielles ou de services

Annecy, le

30 MARS 2018

En référence au « Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées » (Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001), le ministère en charge de l'Environnement a engagé une actualisation de l'inventaire de sites industriels et d'activités de service, dont l'implantation peut remonter au milieu du 19^e siècle et qui pourraient avoir été à l'origine d'une pollution de sols. Cet exercice a concerné le département de la Haute-Savoie pour la période de 1860 à 1977.

Ce travail a été suivi par un comité de pilotage. Il a donné lieu à un document intitulé « Préambule départemental – Inventaire historique de sites industriels et activités de service dans le département de la Haute-Savoie » ainsi qu'à un rapport public intitulé « Inventaire des sites industriels et activités de service du département de la Haute-Savoie – Période 1860 – 1977 ; rapport BRGM/RP-65416-FR » disponible à l'adresse <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-65416-FR.pdf>.

Les principales actions conduites ont consisté à répertorier les sites par une recherche bibliographique en s'appuyant essentiellement sur les dossiers relatifs aux établissements dangereux, insalubres et incommodes tels qu'ils étaient définis par la loi du 19 décembre 1917 ou les textes antérieurs et postérieurs et à les situer géographiquement. Des enquêtes auprès des mairies ont aussi été menées. Ces démarches permettent généralement de savoir quelles activités ont été pratiquées sur un site donné, quand et par quel exploitant. Elles permettent quelquefois aussi de savoir si un accident a eu lieu sur ce site ou quels produits ont été manipulés.

A ce stade, ce travail présente un certain nombre de limites liées à la nature même de la démarche. Il faut notamment souligner les points suivants :

- la méthodologie retenue et explicitée dans les rapports ne prétend pas aboutir à une liste exhaustive de sites industriels (que l'activité ait cessée ou pas),
- elle ne fournit généralement aucune information sur la présence ou non d'une pollution du site considéré,
- le site est repéré géographiquement par son adresse (ancienne ou actuelle selon les cas) et, chaque fois que possible, grâce aux plans, par les coordonnées Lambert d'un point centroïde au site, à l'échelle du 1/25 000^e ce qui ne permet pas forcément un positionnement très précis.

En dépit de ces réserves, il convient de rendre cet inventaire public. En effet, des sites industriels dont l'activité a cessé depuis plusieurs décennies ne sont généralement plus une source de risques, mais ils peuvent le redevenir si des constructions ou des travaux sont effectués sans précautions particulières. Il est important que les acheteurs, vendeurs, aménageurs, etc. disposent en ce domaine des informations pertinentes leur permettant

de déterminer les études et investigations spécifiques qu'il leur appartiendra de mener à bien avant de donner une nouvelle utilisation à de tels sites. Ces informations pourront notamment être utiles à vos services dans l'élaboration des PLU et l'aménagement de l'espace urbain.

Dans le cas où aucun site ne serait répertorié dans votre commune à ce stade, ceci ne signifierait cependant pas que votre commune n'a jamais été le siège d'une activité industrielle ou de service ou d'une décharge, mais simplement que les dossiers d'archives les concernant n'ont pas encore été consultés à ce jour.

Aussi, je vous transmets, pour information, le texte synthétique du préambule explicatif relatif à « l'Inventaire historique de sites industriels et activités de service dans le département de la Haute-Savoie ».

L'ensemble des fiches des sites répertoriés dans le département sera par ailleurs disponible pour consultation au Pôle Administratif des Installations Classées et prochainement sur le site Internet du BRGM (<http://basias.brgm.fr>). Je vous invite à informer vos administrés de l'existence de ces documents et à les tenir à leur disposition.

Si besoin, le droit de rectification prévu par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour les personnes directement concernées par les sites mentionnés est à exercer auprès du BRGM – Direction Régionale Auvergne – Rhône-Alpes à l'adresse suivante : 151 bd Stalingrad - 69626 Villeurbanne Cedex, ou directement par l'adresse électronique basias@brgm.fr.

Des détails complémentaires sur les sites peuvent aussi être apportés à votre demande en envoyant un message à cette adresse ou via la messagerie en ligne du site Internet BASIAS, rubrique Contact/FAQ, en précisant bien notamment le numéro d'identification du site concerné, son adresse précise, les activités exercées, raisons sociales, etc. Il en est de même pour des sites qui auraient été oubliés à ce stade.

Le Préfet



Florie LAMBERT

Copies :

- Mme la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains,
- M. le Sous-Préfet de Bonneville,
- M. le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.